

*Plate-forme de Santé de la Région Rhône-Alpes
Document de référence*



CONNECTEURS DMI-OUTILS DCC - CAHIER DES CHARGES

Version : 1.0
Date : 26/05/2007
Contact : doerfler@lyon.fnclcc.fr
Site Web : www.sante-ra.fr

1	INTRODUCTION	3
1.1	Terminologie utilisée.....	3
1.2	Présentation du contexte.....	3
2	CONTEXTE GLOBAL	4
2.1	Architecture réseau	4
2.2	Principe général de fonctionnement.....	4
3	DETAIL DES FONCTIONNALITES REQUISES POUR UN CONNECTEUR.....	5
3.1	Prise de RDV	5
3.2	Intégration des données du rendez-vous de RCP (facultatif)	6
3.3	Demande de données au SIH par le « Site RCP » (facultatif)	7
3.4	Validation de la RCP	8

1 Introduction

1.1 Terminologie utilisée

Acronyme / Terme	Description
SISRA	Système d'Information de Santé de la Région Rhône-Alpes
STIC	Serveur Télématique d'Identifiant Communautaire : plate-forme centrale
DPPR	Dossier Patient Partagé et Réparti : plate-forme centrale
DCC	Dossier Communicant de Cancérologie
GAM/GAP	Logiciel de gestion administrative du malade/du patient
DMI	Dossier médical informatisé
SIH	Système d'Information Hospitalier
BN SISRA	Boîte Noire SISRA
Passerelle SISRA	Nouvelle version de la boîte noire
IPPR	Identifiant Permanent du Patient Régional
IPPL	Identifiant Permanent du Patient Local (entendre : au sein d'un SIH)
HNIS	Identifiant national du patient

1.2 Présentation du contexte

La région Rhône-Alpes a confié au GIP Oncora la mise en place d'outils de service en cancérologie centrés autour du Dossier Communicant de Cancérologie que constitue la vue 'cancérologie' du DPPR.

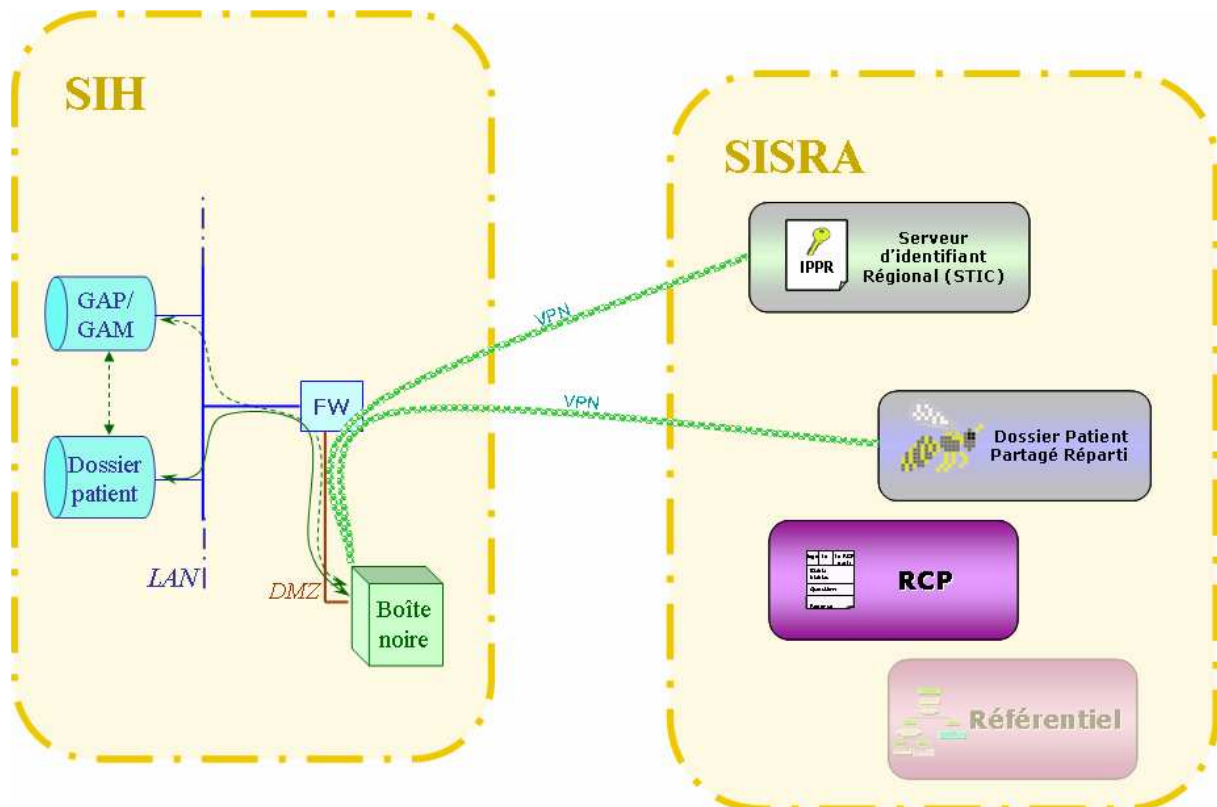
Ces outils de service, et en particulier l'outil d'aide à l'organisation des RCP, peuvent fonctionner de façon autonome au sein de la plateforme SISRA, ou être pleinement interconnectés avec le dossier patient des établissements de Rhône-Alpes afin d'automatiser les flux d'informations.

Cette interconnexion nécessite en pré-requis la connexion de l'établissement à STIC-DPPR, et l'évolution des connecteurs existants selon tout ou partie des présentes spécifications.

2 Contexte global

2.1 Architecture réseau

Le schéma suivant présente l'architecture réseau retenue pour la communication entre les SI et la plate-forme SISRA dans le cadre de STIC-DPPR. Les connecteurs DCC s'appuient exclusivement sur l'architecture en place puisque leur rôle est de faire communiquer le dossier patient de l'établissement avec la boîte noire existante.



2.2 Principe général de fonctionnement

Les messages échangés entre le connecteur et la Boîte Noire sont au format Hprim XML SISRA dérivé de Hprim XML.

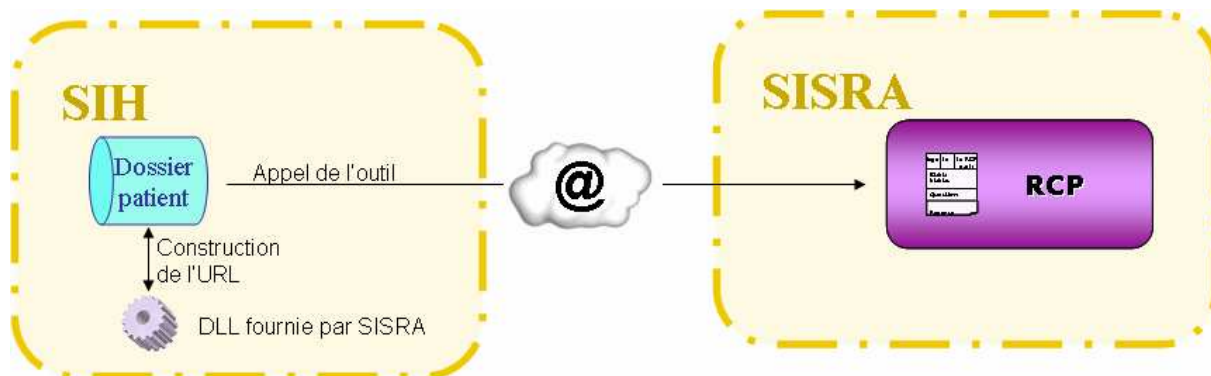
Scénarii fonctionnels détaillés pouvant être intégrés au connecteur :

1. Prise de rendez-vous : le SIH appelle le site Web de l'outil RCP en passant les paramètres nécessaires (indispensable afin d'éviter la ressaisie de l'identité du patient)
2. Intégration au sein du SIH des rendez-vous pris dans l'outil et renvoyés à la boîte noire (facultatif)
3. Envoi par le SIH d'informations structurées à travers les mécanismes d'alimentation du DPPR (facultatif)
4. Intégration du compte-rendu de RCP structuré et/ou au format PDF dans le dossier patient local (fortement recommandé)

3 Détail des fonctionnalités requises pour un connecteur

3.1 Prise de RDV

Objectif = A partir du dossier patient local, pouvoir appeler « Site RCP » dans lequel sera saisi le RDV de RCP en passant en paramètre le contexte « identité du patient ».



→ Intégrer dans le dossier patient un lien « Inscrire à une RCP »

→ Permettre de sélectionner un médecin dans une liste locale (si cette information est à nul, il s'agira par défaut du praticien dont la carte CPx sera utilisée pour la connexion à l'outil RCP)

→ Choix de la fiche tumeur ou à la pièce médicale associée au passage en RCP (identifiant de la fiche contenant les données structurées à consulter et à intégrer dans la fiche RCP). Sinon valeur nulle.

→ Appel de l'URL d'inscription d'un patient avec passés en paramètres :

- IPPL [17 caractères]
- IPPR (si connu) [entier]
- Code ADELI (avec le « A ») du PS inscripteur : ce PS sera par défaut le PS authentifié dans l'outil mais pourra être changé par choix dans la liste locale des médecins [50 caractères]
- N° de fiche associée (facultatif) [50 caractères]
- Nom d'usage du patient [50 caractères]
- Nom de naissance du patient conforme à la charte régionale [50 caractères]
- Prénom du patient conforme à la charte régionale [30 caractères]
- Sexe du patient conforme à la charte régionale [1 caractère : M ou F]
- Date de naissance du patient conforme à la charte régionale [8 chiffres]
- Code postal de naissance ou code pays de naissance du patient conforme à la charte régionale [5 caractères]

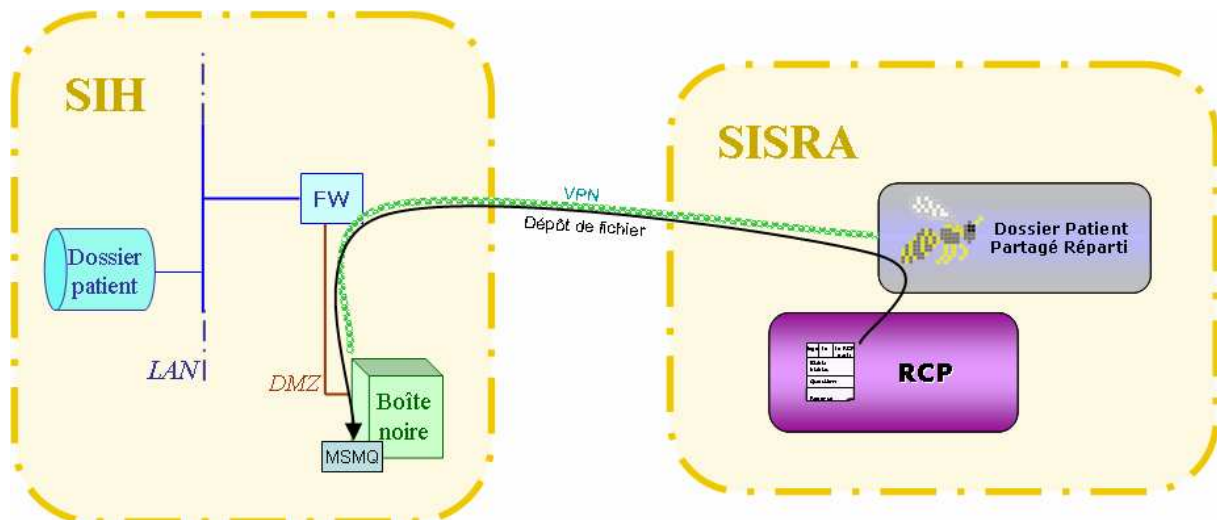
→ Les informations transmises dans cette URL étant confidentielles (identité du patient), il est nécessaire de passer par un algorithme de cryptage : **SISRA fournit une DLL** qui présente une méthode « **GetUriDCC** » prenant en paramètres l'ensemble des champs en entrée. Cette DLL renvoie une URL de type : <https://www.sante-ra.fr/DCC/inscirepatient.aspx?info=zdeRt5pto80>

► « EncodeURL » : dll permettant de générer l'URL et description de cette DLL.

3.2 Intégration des données du rendez-vous de RCP (facultatif)

Objectif = Récupérer dans le SIH les données du rendez-vous de RCP pour afficher ce rendez-vous au sein des rendez-vous du patient.

L'information est envoyée à l'établissement selon le même mécanisme que les retours STIC ou DPPR actuels.



A la validation du RDV le « Site RCP » fournit un fichier dont la structure fournira :

- Id de RDV (clé unique) [entier]
- IPPL (si défini) [17 caractères]
- IPPR (si défini) [entier]
- Id de la RCP [entier]
- Titre de la RCP [200 caractères]
- Lieu de la RCP [200 caractères]
- Code ADELI du médecin inscripteur [50 caractères]
- Date et heure du RDV (heure de début de la RCP) [datetime]
- Date et heure du message (heure système de postage du fichier) [datetime]
- Type de message (création/modification/suppression) [1 caractère : C, M ou S]
- Commentaire [1000 caractères]

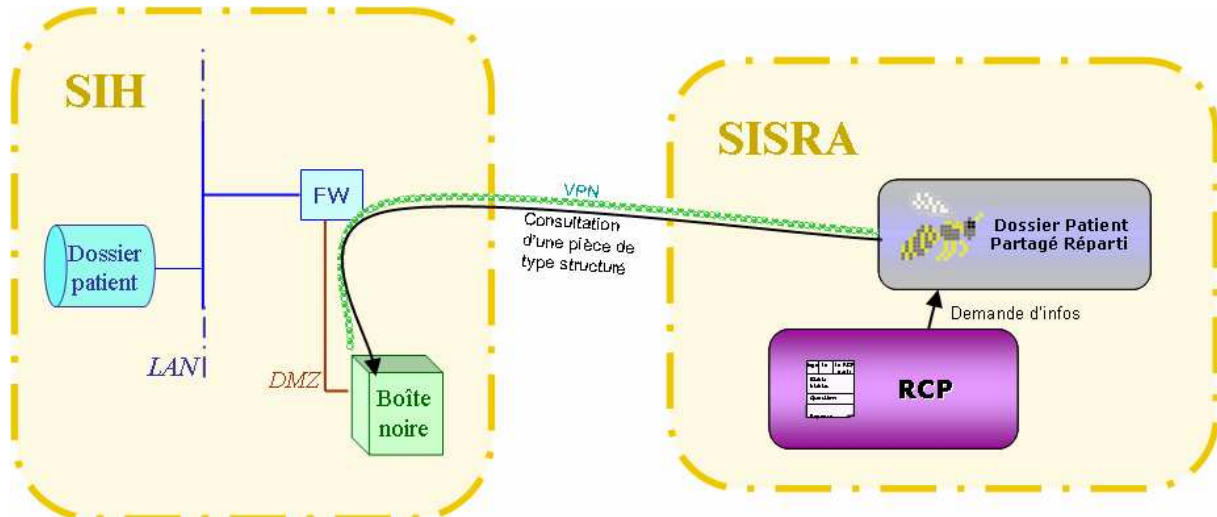
Ce fichier est déposé sur la file MSMQ « dcc2sih » de la boîte noire de l'établissement et peut être réintégré par le SIH.

A charge de l'établissement d'intégrer ses rendez-vous dans son outil de gestion des rendez-vous s'il le souhaite.

► « messages XML » : description et exemple de fichiers retournés à l'établissement

3.3 Demande de données au SIH par le « Site RCP » (facultatif)

Objectif = A la demande du « Site RCP » fournir un fichier structuré de données issues du dossier local du patient.



→ L'outil RCP, via le DPPR, interroge le service Web « getPiece » de la boîte noire, en fournissant les données fournies initialement par le site parmi :

- IPPL [17 caractères]
- IPPR [entier]
- Type d'information [entier]
- N° de fiche associée [50 caractères]

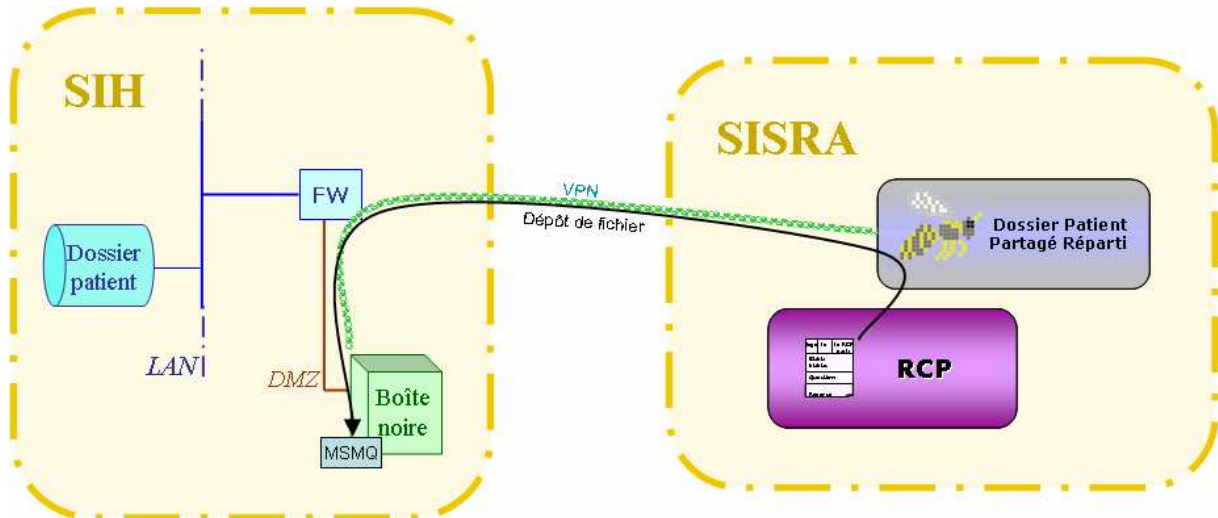
→ Le site retourne alors un fichier XML contenant l'information agglomérée, de la même manière que lorsque quelqu'un consulte une de ses pièces à travers le DPPR (cf. spécifications du service Web « getPiece » utilisé dans le cadre de la consultation des pièces par le DPPR).

→ De manière transparente pour SISRA, l'information peut être tenue en permanence à disposition du DPPR, ou collectée à travers le dossier patient et construite à la demande.

▶ « demande pièce » et « pièce retournée » : structure des fichiers échangés

3.4 Validation de la RCP

Objectif = Lors de la validation de la RCP le « Site RCP » fournit au SIH un fichier XML contenant les données d'activité ainsi que le contre-rendu de RCP, en structuré et en PDF, permettant une réintégration de ces données dans le dossier local.



→ Le « Site RCP » dépose un fichier XML sur la file MSMQ « dcc2sih » de la boîte noire de l'établissement. Ce fichier contient :

- Les données médicales du patient, la décision prise en RCP et toute la fiche RCP en structuré
- Les données d'activité (cas standard ou non, codes ADELI des médecins participants, ...)
- La fiche RCP au format PDF.

→ A charge de l'établissement d'intégrer les informations qu'il souhaite parmi toutes ces données.

→ Si le SIH est **organisateur**, alors il **doit partager le compte-rendu de RCP** dans le DPPR. S'il était uniquement **prescripteur** du dossier, alors il **ne doit pas partager** ce compte-rendu.

► « messages XML » : description et exemple de fichiers retournés à l'établissement